

Registre des délibérations - Délibération n° 15 : 07/12/2016

DEMANDE DE SUBVENTION À LA DREAL PACA POUR LE FONCTIONNEMENT 2017 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le sept décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Jean-Marc Martin-Teissere
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac

— **Représentants des établissements publics :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel,

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Patrick Pac
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

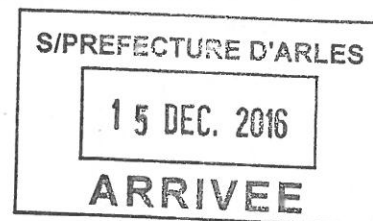
► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani

► **Le Conseil de Parc était représenté par 14 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue



| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 30 | 21 | 21 |

| Nombre de voix | |
|----------------|---------|
| En exercice | Votants |
| 78 | 53 |

| |
|---|
| Date de convocation 26/09/2016 RC-602-603 |
|---|



Délibération n° 15 : 07/12/2016

DEMANDE DE SUBVENTION À LA DREAL PACA
POUR LE FONCTIONNEMENT 2017 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, le Parc naturel régional de Camargue, représenté par son Président, Monsieur Roland CHASSAIN, sollicite un financement de 150 000 €uros auprès de l'Etat, représenté par le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA – DREAL PACA, pour son fonctionnement conformément aux dispositions de la convention d'objectifs pour répondre aux enjeux biodiversité, paysage et aménagement du territoire.

Ce financement permet également de soutenir le suivi régulier et l'évaluation de l'action du Parc sur son territoire et les territoires associés. De nombreuses actions sont inscrites chaque année pour répondre aux enjeux précités et engagent des besoins en ingénierie du Parc. C'est pourquoi le montant de la dotation attendue reste identique aux années précédentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Approuve et valide la demande de subvention à la DREAL PACA pour le soutien à l'ingénierie ;
- Autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions découlant de cette instance ;
- Donne pouvoir au Président ayant délégation de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **15 DEC. 2016**
Et de l'affichage effectué le **20 DEC. 2016**

Le Président,
Roland Chassain